Envoyé : lundi 4 mars 2024 15:03
À : plu.modification2 <plu.modification2@sanarysurmer.com>
Objet : contre modification plu n°23

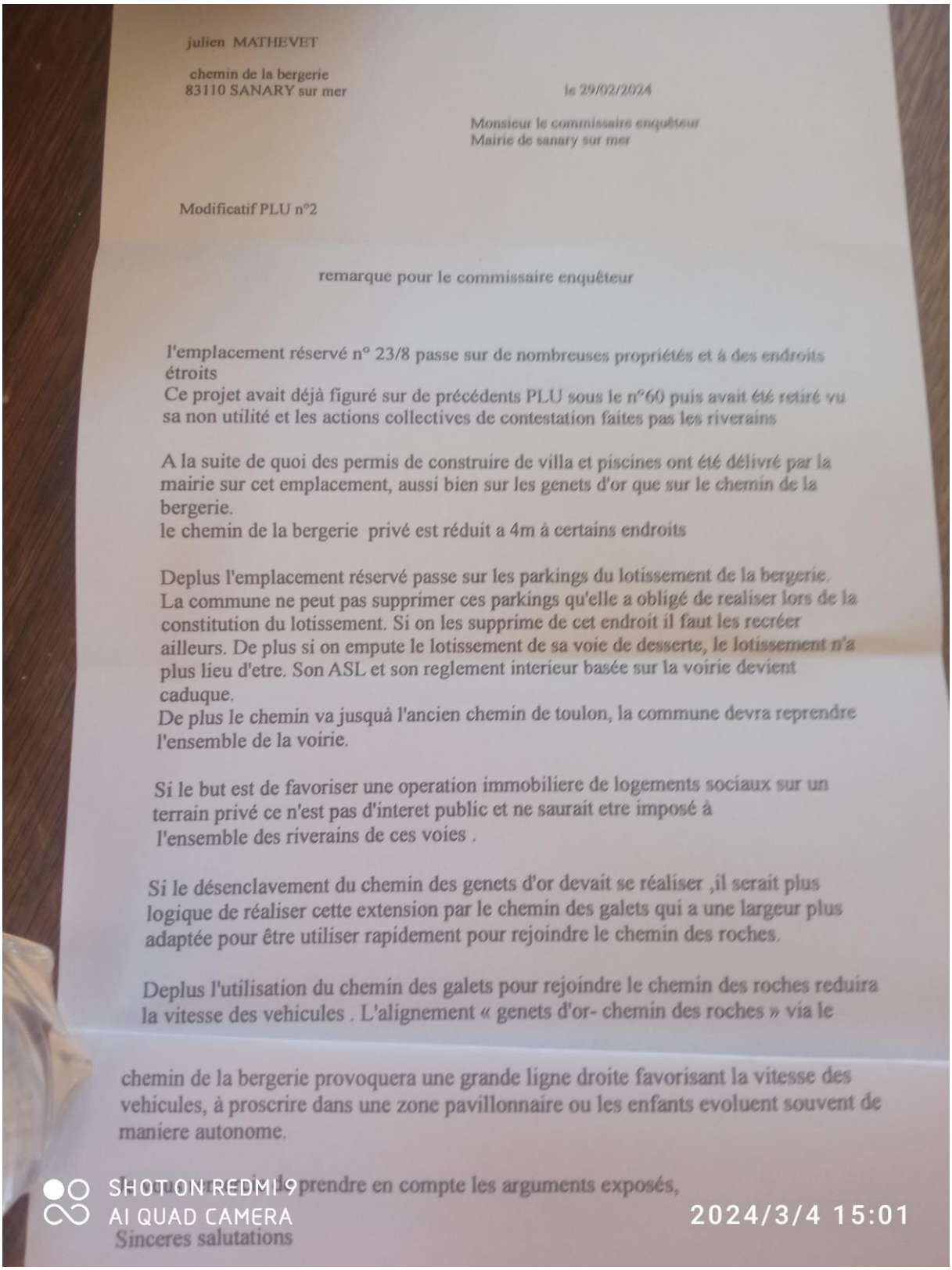

julien MATHEVET

chemin de la bergerie
83110 SANARY sur mer

le 29/02/2024

Monsieur le commissaire enquêteur
Mairie de sanary sur mer

Modificatif PLU n°2

remarque pour le commissaire enquêteur

l'emplacement réservé n° 23/8 passe sur de nombreuses propriétés et à des endroits étroits
Ce projet avait déjà figuré sur de précédents PLU sous le n°60 puis avait été retiré vu sa non utilité et les actions collectives de contestation faites pas les riverains

A la suite de quoi des permis de construire de villa et piscines ont été délivré par la mairie sur cet emplacement, aussi bien sur les genets d'or que sur le chemin de la bergerie.
le chemin de la bergerie privé est réduit a 4m à certains endroits

Deplus l'emplacement réservé passe sur les parkings du lotissement de la bergerie.
La commune ne peut pas supprimer ces parkings qu'elle a obligé de realiser lors de la constitution du lotissement. Si on les supprime de cet endroit il faut les recréer ailleurs. De plus si on empute le lotissement de sa voie de desserte, le lotissement n'a plus lieu d'etre. Son ASL et son reglement interieur basée sur la voirie devient caduque.
De plus le chemin va jusquà l'ancien chemin de toulon, la commune devra reprendre l'ensemble de la voirie.

Si le but est de favoriser une operation immobiliere de logements sociaux sur un terrain privé ce n'est pas d'interet public et ne saurait etre imposé à l'ensemble des riverains de ces voies .

Si le désenclavement du chemin des genets d'or devait se réaliser ,il serait plus logique de réaliser cette extension par le chemin des galets qui a une largeur plus adaptée pour être utiliser rapidement pour rejoindre le chemin des roches.

Deplus l'utilisation du chemin des galets pour rejoindre le chemin des roches reduira la vitesse des vehicules . L'alignement « genets d'or- chemin des roches » via le chemin de la bergerie provoquera une grande ligne droite favorisant la vitesse des vehicules, à proscrire dans une zone pavillonnaire ou les enfants evoluent souvent de maniere autonome.

Veuillez prendre en compte les arguments exposés,
Sinceres salutations

SHOT ON REDMI 9
AI QUAD CAMERA
2024/3/4 15:01